

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 201

présenté par
MM. Lurel, Cahuzac, Manscour, Fruteau, Lebreton, Letchimy,
Mme Taubira, M. Likuvalu, Mmes Girardin, Berthelot
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 24

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La revalorisation du plafond de la taxe spéciale d'équipement n'est pas opportune dans le contexte économique actuel : cet article reviendra en effet à une augmentation de la fiscalité locale.